



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2016-112

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2016

# Sommaire

## **DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

45-2016-12-06-004 - Arrêté - Fermeture SIP ORLEANS 30/12/2016 (2 pages)	Page 3
45-2016-12-06-002 - Arrêté - Fermeture T.Beaugency (2 pages)	Page 6
45-2016-12-06-003 - Arrêté - Fermeture T.Outarville (2 pages)	Page 9

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2016-12-06-004

Arrêté - Fermeture SIP ORLEANS 30/12/2016

*Fermeture des SIP d'Orléans le 30/12/2016*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU REGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC  
DES SERVICES DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2016, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Les services des Impôts des Particuliers d'Orléans Est, Ouest et Nord seront fermés à titre exceptionnel le 30 décembre 2016.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Orléans, le 06/12/2016

Par délégation du Préfet,  
le Directeur régional des finances publiques  
du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

signé

Philippe DUFRESNOY, Administrateur Général des finances publiques

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2016-12-06-002

Arrêté - Fermeture T.Beaugency

*Fermeture de la Trésorerie de Beaugency*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DECISION DE FERMETURE DE SERVICE**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2016, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

**DECIDE**

Article 1 : En raison de son transfert d'activité sur la commune de Meung sur Loire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Trésorerie de Beaugency, sise 23 rue de la Cordonnerie, est fermée exceptionnellement à l'accueil du public du mardi 20 décembre 2016 à 12 h 30 au 31 décembre 2016.

Article 2 : Pendant la période transitoire du 20 décembre 2016 à 12 h 30 au 31 décembre 2016, le service pourra être joint par courrier, par téléphone au 02.38.44.53.68 et par messagerie à l'adresse suivante [t045003@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t045003@dgfip.finances.gouv.fr)

Article 3 : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service pourra être joint :

- pour l'assiette et le recouvrement de l'impôt par courrier au SIP Orléans Ouest au Centre des Finances Publiques de la Cité administrative Coligny, sis 131 rue du Fbg Bannier CS 54211 45042 ORLEANS CEDEX 1 et par messagerie à l'adresse suivante [sip.orleans-ouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.orleans-ouest@dgfip.finances.gouv.fr)
- pour le secteur public local par courrier à la Trésorerie de Meung sur Loire, sise 12 rue de la Barre et par messagerie à l'adresse suivante [t045013@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t045013@dgfip.finances.gouv.fr)

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 6 décembre 2016

Par délégation du Préfet,  
le Directeur régional des finances publiques  
de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret,  
Administrateur Général des finances publiques

Signé : Philippe DUFRESNOY



DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2016-12-06-003

Arrêté - Fermeture T.Outarville

*Fermeture de la Trésorerie d'Outarville*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DECISION DE FERMETURE DE SERVICE**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2016, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Philippe DUFRESNOY, Directeur régional des finances publiques ;

**DECIDE**

Article 1 : En raison de son transfert d'activité sur la commune de Pithiviers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Trésorerie d'Outarville, sise 2 rue du Bac, est fermée exceptionnellement à l'accueil du public du jeudi 22 décembre 2016 à 12 h 30 au 31 décembre 2016.

Article 2 : Pendant la période transitoire du 22 décembre 2016 à 12 h 30 au 31 décembre 2016, le service pourra être joint par courrier, par téléphone au 02.38.39.50.34 et par messagerie à l'adresse suivante [t045042@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t045042@dgfip.finances.gouv.fr)

Article 3 : À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service pourra être joint par courrier au Centre des Finances publiques de Pithiviers, sis 15 rue de l'Amiral de la Haye BP 10800 45308 PITHIVIERS CEDEX :

- pour l'assiette et le recouvrement de l'impôt au SIP de Pithiviers et par messagerie à l'adresse [sip.pithiviers@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.pithiviers@dgfip.finances.gouv.fr)
- pour le secteur public local à la Trésorerie de Pithiviers et par messagerie à l'adresse [t045044@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t045044@dgfip.finances.gouv.fr)

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 6 décembre 2016

Par délégation du Préfet,  
le Directeur régional des finances publiques  
de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret,  
Administrateur Général des finances publiques

Signé : Philippe DUFRESNOY